

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 6 mars 2023 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents : Monsieur Jeannot Pelletier
Madame Jessika Boisvert
Monsieur Jean-Daniel Lavertu
Monsieur Christian Martel
Madame Nancy Grimard
Monsieur André Bougie

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Claire Rioux.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

1 Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19h

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution
numéro
23-03-2469**

Sur proposition de Madame Jessika Boisvert l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2023
4. Adoption des comptes à approuver de février 2023
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1 Adoption règlement numéro 428 sur la tarification des biens et services rendus
 - 6.2 Acceptation de la démission du Directeur général et greffier-trésorier
 - 6.3 Appel de candidatures pour le poste à la Direction générale et nomination d'un comité de sélection
7. Suivi de dossiers
 - 7.1 Mandat pour coopération intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton dans le volet 4 du FRR
 - 7.2 Mandat pour étude et analyse des GES pour le projet d'agrandissement du bureau municipal
8. Voirie
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – reddition de compte 2022
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis émis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement de février 2023
11. Loisirs et culture
12. Varia et affaires nouvelles
 - 12.1 Appui à la Municipalité de La Présentation concernant l'assurabilité des immeubles patrimoniaux
 - 12.2 Autorisation de passage pour la randonnée du Souvenir Thierry LeRoux
13. Questions du public
14. Levée de l'assemblée ou ajournement

3 Adoption du procès-verbal du 6 février 2023

**Résolution
numéro
23-03-2470**

Sur proposition de Monsieur André Bougie il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

4 Adoption des comptes à approuver du mois de février 2023

**Résolution
numéro
23-03-2471**

Sur proposition de Monsieur Christian Martel il est résolu d'adopter les comptes à approuver de février 2023 au montant de 117 599,62 \$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :

Hydro Québec, 2 442.73 \$ électricité, chauffage bâtiments municipaux
Gesterra, 6 300.74 \$ gestion des matières résiduelles;
Transport JP Desrochers, 29 707.62\$ pour contrat déneigement;
Groupe CME, 4 139.10 \$, ingénierie pour bureau municipal;
Les Services EXP, 5 602.16 \$, honoraires pour géotechnie
Ministre des Finances, 39 255.00 \$, remboursement trop perçu programme coop.
Intermunicipale
Permafib, 19 912.55\$, premier versement surface dek hockey
Lemay/Côté Architectes, 3 726.34 \$, suivi appel d'offres pour bureau municipal

De même, les **salaires versés** pour la période de février 2023 : **8 560.52 \$**

ADOPTÉE

5

Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

6

Administration et législation

6.1

**Résolution
numéro
23-03-2472**

Adoption règlement numéro 428 sur la tarification des biens et services rendus

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale qui permettent à une Municipalité de décréter par règlement les coûts des biens et services vendus ou rendus à la population;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Christian Martel à la séance régulière du 6 février 2023, séance à laquelle le projet de règlement a aussi été déposé aux membres du Conseil, dispense de lecture est faite;

ATTENDU que le projet de règlement déposé le 6 février 2023 a été modifié pour enlever la partie «Camp de jour», puisqu'il n'y aura pas de camp de jour dans la Municipalité en 2023;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le règlement numéro 428 sur la tarification des biens et services rendus pour l'année 2023.

ADOPTÉE

6.2

**Résolution
numéro
23-03-2473**

Acceptation de la démission du Directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU la lettre de démission de Monsieur Daniel René au poste de Directeur général et greffier-trésorier pour un départ à la retraite, date de fin annoncée le 28 avril 2023;

ATTENDU que cette annonce respecte les dispositions du contrat liant les 2 parties;

ATTENDU que Monsieur René pourrait quitter plus tôt ou demeurer à temps partiel plus longtemps, selon ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'administration municipale et la disponibilité de Monsieur René après le 28 avril 2023;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la démission de Monsieur Daniel René au poste de Directeur général et greffier-trésorier et de nommer ce dernier Directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'à l'embauche de la personne qui lui succédera, date effective à l'adoption de la présente résolution;

De maintenir les conditions salariales et avantages sociaux tel qu'entendu au contrat de travail de Monsieur René et liant les 2 parties, mais autorisant le paiement du salaire de façon horaire selon les heures réellement travaillées (salaire tel que défini

au système de paie et respectant le salaire annuel à l'entente) pendant son affectation au poste de Directeur général et greffier-trésorier par intérim;

ADOPTÉE

6.3
Résolution
numéro
23-03-2474

Appel de candidatures pour le poste à la Direction générale et nomination d'un comité de sélection

ATTENDU la démission au poste de Direction générale;

ATTENDU la nécessité de combler rapidement le poste à la Direction générale de la Municipalité;

ATTENDU la disponibilité de Monsieur René pour aider à combler ce poste;

ATTENDU que c'est le vœu du Conseil de former un comité de sélection pour ce poste, mais qu'il pourrait être nécessaire de faire appel à une entreprise en ressources humaines s'il advenait difficile de trouver rapidement la bonne personne;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De former un comité de sélection dont les membres sont : Claire Rioux, Nancy Grimard, André Bougie et Daniel René;

D'autoriser Monsieur Daniel René à procéder à l'appel de candidatures rétroactivement pour une première date butoir le 9 mars 2023;

D'autoriser un mandat à une firme externe, si nécessaire, pour combler le poste à la Direction générale dans l'éventualité qu'aucune candidature intéressante ne soit ressortie du premier appel de candidatures;

ADOPTÉE

7
7.1
Résolution
numéro
23-03-2475

SUIVI DE DOSSIERS

Résolution pour entente de coopération intermunicipale pour l'embauche et le partage d'un aide-journalier et d'un camion de service

ATTENDU le vœu des Municipalités de Sainte-Clothilde-de-Horton et de Sainte-Élizabeth-de-Warwick d'unir leurs forces pour engager une ressource à temps plein (4 jours/semaine), de façon permanente pour combler un poste d'aide-journalier;

ATTENDU que la création de ce poste nécessite l'acquisition d'un véhicule de type camionnette pour usage par l'employé-e à être embauché-e;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre la possibilité de participer au volet Coopération intermunicipale du Programme FRR (Fonds régions et ruralité) pour une aide pouvant atteindre 50% des frais totaux encourus;

ATTENDU que le code municipal du Québec (articles 569 et suivants) permet aux municipalités de conclure une entente de partage de ressources humaines;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton est nommée mandataire auprès du MAMH pour la demande d'aide financière et la gestion du projet;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton s'engage auprès du Ministère à procéder à l'embauche de la ressource et à lui fournir un minimum de 32 heures par semaine pour une période de 5 ans tel qu'il sera formulé dans l'entente avec la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De signifier par la présente résolution au MAMH et à la Municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton notre accord pour que celle-ci soit mandataire auprès du Ministère au nom des 2 municipalités dans le cadre du volet Coopération intermunicipale du FRR;

D'autoriser la Mairesse, Madame Claire Rioux et le Directeur général, Monsieur Daniel René à signer pour et au nom de la Municipalité une entente intermunicipale pour l'embauche d'une ressource, aide-journalier, en coopération avec la Municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton, entente pour une mise en commun des dépenses (ressources humaines et matérielles) à part égale entre les parties;

De mandater Monsieur Simon Boucher, Directeur général à Sainte-Clothilde-de-Horton, comme représentant et gestionnaire de l'entente auprès du Ministère (MAMH), pour les 2 parties à l'entente;

D'autoriser également la dépense nécessaire, et partagée avec la Municipalité de Sainte-Clothilde, à l'acquisition d'un véhicule de type camionnette à l'usage de la personne embauchée à même ledit programme et tel qu'entendu dans l'entente entre les 2 municipalités.

ADOPTÉE

7.2
Résolution
numéro
23-03-2476

Mandat pour étude et analyse des GES pour le projet d'agrandissement du bureau municipal

ATTENDU le projet d'agrandissement du bureau municipal;

ATTENDU les exigences et les demandes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'obtention de l'aide financière demandée;

ATTENDU que parmi ces exigences la Municipalité doit fournir une analyse comparative des gaz à effet de serre (GES) à l'étape d'avant-projet;

ATTENDU l'offre de services de L2C Experts conseils en structure pour l'étude et l'analyse des GES sur Gestimat au coût de 4 000\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater L2C Experts conseils en structure pour l'étude et l'analyse des GES pour l'évaluation comparative exigée par le MAMH;

D'autoriser le paiement de la facture à recevoir au montant de 4 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8
8.1
Résolution
numéro
23-03-2477

Voirie

Programme d'aide à la voirie locale – reddition de compte 2022

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent soixante-dix-sept mille cent quarante-quatre dollars (177 184\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2022;

ATTENDU que les compensations versées à la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick visent l'entretien courant préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes municipales représentent un montant de quatre-vingt-trois mille trois cent cinq dollars (83 305\$) pour les travaux d'été et de cent dix mille huit cent vingt-et-un dollars (114 836\$) pour les travaux d'hiver;

ATTENDU que la Municipalité a investi cent trente-cinq mille huit-cent-soixante-douze dollars (135 872\$) de son surplus accumulé pour financer des travaux d'investissement majeur sur le rang 6 (projet de plus de 300 000\$ dont une partie n'a pas pu être financé dans le programme de la TECQ 2019-2023);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

9
10
10.1
Dépôt au Conseil

**Hygiène du milieu
Aménagement et urbanisme**

Dépôt du rapport mensuel du mois de février 2023 par l'inspectrice en bâtiment et en environnement

L'inspectrice en bâtiment et en environnement a déposé son rapport mensuel concernant les permis émis en février 2023 au Conseil municipal.

11

Loisirs et culture

12

Varia et affaires nouvelles

12.1
Résolution
numéro
23-03-2478

Appui à la Municipalité de La Présentation concernant l'assurabilité des immeubles patrimoniaux

ATTENDU que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et, à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion en ce patrimoine;

ATTENDU la résolution de la Municipalité de La Présentation, datée du 17 janvier 2023;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la résolution de la Municipalité de La Présentation;

De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De transmettre la présente résolution à la Municipalité de La Présentation pour qu'elle puisse la faire parvenir aux intervenants concernés.

ADOPTÉE

12.2
Résolution
numéro
23-03-2479

Autorisation de passage pour la randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

ATTENDU la demande de l'organisme La Randonnée du souvenir Thierry LeRoux pour son activité de collecte de fonds tenue entre les 17 et 19 août 2023, une randonnée à vélo de près de 500 km à travers le Québec;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le passage sur notre territoire des vélos et véhicules les accompagnant pour l'activité en question de l'organisme La Randonnée du souvenir de Thierry LeRoux le 18 août 2023.

ADOPTÉE

13
14
Résolution
numéro
23-03-2480

Questions du public

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu de lever l'assemblée à 20h18.

ADOPTÉE

Claire Rioux, Mairesse

*Daniel René, Directeur général et
secrétaire-trésorier*